

REPUBLIQUE DU SENEGAL



REUNION DES COMITES PERMANENTS

Rapport sur l'assistance aux victimes

Genève du 25 au 29 MAI 2009



**Les Etats doivent s'employer à
renforcer leurs capacités de
collecte de données relatives aux
victimes.**



- Le premier accident par mines date de 1988, le dernière remonte à août 08, à 18 km de Ziguinchor.
- **748** victimes, enregistrées dans les trois régions (Ziguinchor, Kolda et Sédhiou).
Les victimes civiles se présentent comme suit :
 - Décédées : 135
 - Amputées : 123
 - Blessées : 285
 - Œil : 05



- Le processus d'identification des victimes civiles est en cours ; il permettra de localiser actuellement les victimes de mines, à travers le pays.
- Il y a près de 230 victimes de mines qui sont mariées. Leur famille étant des victimes au second degré, cela indique l'ampleur des victimes indirectes.
- Une fusion entre les différentes bases de données a été faite, conformément au plan d'action de 2005.



- Cette base de données est enregistrée dans le logiciel IMSMA.
- L'enregistrement des données se fait de manière continue et il y a un personnel recruté à cet effet.
- Ces informations sont à la portée de nos partenaires dont l'ASVM



**Renforcer les services de soins de
santé
nécessaires pour répondre aux
besoins
médicaux des victimes.**



- Les secours d'urgence sont opérés à 90% par l'Armée. Du fait de l'insécurité, les militaires sont présents dans beaucoup de localités en Casamance.
- Le transport vers la structure médicale de référence n'est pas médicalisé et peut durer en moyenne 120 mn et plus pour les zones enclavées. Le CNAMS envisage de se doter d'un véhicule médicalisé pour le transport des victimes de mine.
- Entre 2005 et 2009, le taux de décès est de 04,21% contre 19,87 de 1999 à 2004.



- Les victimes sont reçues au niveau des Centres Hospitaliers Régionaux de Ziguinchor ou de Kolda. L'Hôpital régional de Ziguinchor est la structure hospitalière de référence qui prend en charge le plus grand nombre de victimes de mines.
- Le personnel de santé, du CHR/Z, impliqué dans la prise en charge des personnes handicapées dont les victimes de mines se présentent comme suit :



- 02 Chirurgiens
- 02 Assistants en chirurgie
- 03 Kinésithérapeutes
- 03 Techniciens orthoprothésistes
- 01 Anesthésiste
- 01 Podo-orthésiste,
- 02 Aides orthopédistes,
- 01 Technicien mécanique



- Les CHR sont renforcés par l'Antenne chirurgicale militaire avec un personnel compétent.
- Prise en charge des frais médicaux par le CICR en cas d'accident par mines. Entre 2006 et 2008, 33 victimes de mines dont 14 femmes ont bénéficié de cet appui.
- UNICEF: financement des frais de consultation médicale (dans le cadre d'un protocole signé avec l'Etat du Sénégal pour 2007-2011).



- En 2005 et 2006, Handicap International avait mis à la disposition du CHR/Z un fond permettant la disponibilité de médicaments et de produits nécessaires aux interventions, pour les victimes.
- En 2005, avec l'appui d'H I, 190 actes de chirurgie traumatique ont été effectués pour des personnes handicapées.
- Il ne se pose pas un problème d'analgésique.
- Il n'y a pas de discrimination par rapport à l'âge ou au sexe.



- Le service ophtalmologique du CHRZ est équipé et dispose d'un personnel compétent



Renforcer les capacités, élargir l'accès et assurer des services dans les communautés



- Il existe deux Centres Régionaux d'Appareillage et Orthopédiques, Ziguinchor et Kolda.
- Les départements de Bignona et Oussouye, dans la région de Ziguinchor, abritent chacun un Centre secondaire de réparation d'appareils. HI a contribué à l'équipement et à la formation du personnel des Centres Relais.
- L'Institut canadien Montmorency accueille des techniciens du CRAO de Ziguinchor, de Kolda, entre autres, pour un renforcement de capacités au Canada.



- En 2007, 08 agents dont 04 de la région naturelle de Casamance ont bénéficié de ce partenariat.
- Un donateur hollandais a doté l'Hôpital régional d'un atelier mobile permettant d'aller dans des endroits reculés pour consulter et appareiller des personnes handicapées.

En 08 sorties, 160 personnes handicapées ont bénéficié de services.



- Le CRAO dispose d'un petit atelier de fabrication de fauteuils roulants à partir de matériels récupérés.
- Les appareils d'aide à la mobilité sont fabriqués localement par les CRAO et dans les Centres Relais.
- Une association dénommée « Radeaux de l'Espoir » appuyée par le Gouvernement Suisse, a mis sur pied un atelier de réparation de fauteuils roulants (tricycles) à Ziguinchor.



- UNICEF, a financé :
 - le renouvellement et l'acquisition de vingt (20) prothèses fémorales;
 - la réparation de soixante (60) appareils;
 - la réparation et la révision de dix (10) vélos par bimestre;
 - la réparation et la révision de deux (02) fauteuils roulants;
 - la dotation de dix (10) vélos neufs.
- YMCA a fourni 02 fauteuils roulants, en 2008, pour handicapées.



- En 2005, avec l'appui d'HI, 312 actes de kinésithérapie, 88 prothèses, orthèses ou aides ont été fabriquées et délivrées, 155 réparations effectuées. C'est un total de 555 personnes qui ont été aidées.
- Les victimes et leurs familles participent souvent à la rééducation ; ces soins sont même souvent planifiés avec eux.
- La fourniture d'appareil n'obéit pas à une discrimination et elle est adaptée à la victime.

Appareil de réadaptation physique



Atelier de confection de prothèses



Atelier de confection de prothèses



- Appuyer les victimes de mines terrestres, y compris les enfants, pour qu'elles retrouvent leur place dans la communauté en les aidant à s'ajuster psychologiquement et socialement et en les soutenant pour retrouver et garder une vision positive de la vie.



- La réfection et l'agrandissement du Centre Psychiatrique de Kénia (Ziguinchor), constituent une réponse adéquate pour le suivi des victimes à court et moyen terme.
- Les consultations ont débuté avec un médecin psychiatre formé à cet effet.
- Chaque région abrite un Service régional d'action sociale et un Service régional de développement communautaire, avec des représentations au niveau des départements.



- Ces services jouent un rôle d'encadrement, d'accompagnement des personnes handicapées.
- Deux réseaux (56 membres) d'appui psychosociaux soutiennent et orientent les personnes handicapées. Handicap International a accompagné la mise en place des réseaux et leur équipement et matériel de sensibilisation.



- La formation des membres du réseau en gestion de stress, de traumatisme, la prise en charge psychosociale des victimes à travers le débriefing, le counselling, la psychothérapie :
 - 56 personnes formées sur l'écoute et sur l'approche globale de la victime,
 - 27 personnes formées en counselling, sur la gestion du stress et du trauma,
 - 38 personnes initiées à la psychothérapie,



- 64 conseillers formés sur l'accompagnement,
- 149 patients orientés et pris en charge par les membres du réseau,
- 17 séances de sensibilisation psycho-sociales organisées avec les structures membres du réseau,
- 11 séances de débriefing avec l'ASVM,
- 03 tournées du psychiatre de Fann (Dakar) pour des formations et des consultations psychiatriques.



- Le handisport est très développé en Casamance. Au palmarès on peut noter cinq (05) médailles trois (03) en or, aux jeux africains, en février 2007 à Nouakchott. Il bénéficie de l'appui du Ministère des Sports.
- Lors de la célébration de la journée internationale de sensibilisation et d'assistance à la lutte antimines, des matchs de handi-basket sont organisés et des trophées mis en jeu.

Match de handisport 04/4/09





- En 2009, pour la célébration de cette journée, les fauteuils roulants de la ligue des handicapés moteurs de Ziguinchor ont été réparés.
- Les Services départementaux de l'action sociale (ex CPRS) de Ziguinchor et de Bignona ont bénéficié d'un appui en matériel de bureaux de la part de Handicap International.
- Les enseignants évoluant en Casamance ont bénéficié de formation en gestion de stress et prise en charge des élèves handicapés dans des programmes financés par l'UNICEF.



- En 2005, 116 victimes de mines ont reçu une formation en technique de réhabilitation psychosociale, pour l'aide des pairs.
- Douze (12) cellules (303 personnes), membres du réseau d'appui psychosocial, ont également reçu une formation en réhabilitation psychosociale.
- A travers le projet éducation inclusive de Handicap International, 100 établissements de l'élémentaire et 02 école de formations/ instituts sont ciblés.
3000 élèves, 1086 maitres 40 inspecteurs et des organisations de personnes handicapés sont bénéficiaires.

Don de vélo à une victime de mine



- En 2009, YMCA a sponsorisé 281 élèves dont 181 filles, dans les villages de Youtou, Gonou, Loudia (arrondissement de Nyassia), Mpack (arrondissement de Niaguis).
- En 2005, l'UNICEF a octroyé à l'ASVM, 200 chaises et un tableau padex, en appui institutionnel.
- La dotation en vivres du PAM à la Fédération des Associations de Personnes Handicapées (FAPH) dont l'ASVM est membre est constante.
- Les denrées distribuées sont : céréales, légumineuses, huile, sel



- Cette distribution en denrées sèches se fait en période de soudure.
 - En 2005 : 170 tonnes pour 1886 hommes et 1703 femmes ;
 - En 2006 : 655 tonnes pour 3774 hommes et 3306 femmes ;
 - En 2007 : 848 tonnes pour 3474 hommes et 3345 femmes.L'ensemble des bénéficiaires fait 17488 pour 1673 tonnes de denrées.
- En 2008, le ProCas a doté l'ASVM de 08 tonnes de riz pour les victimes de mines.



- 30 rampes d'accès ont été construites dans les écoles de Mpack, Gonoum et Youtou, par YMCA.
- La question de l'accessibilité aux bâtiments et services est réglée par les articles 38 et 39 de la Loi d'orientation sociale. Les permis de construire, de rénover ou de réhabiliter ne seront plus autorisés si l'accessibilité des personnes handicapées n'est pas prise en compte.



- En 2007, le CICR a assisté 426 victimes de mines, dont 127 femmes, en logistique (sac, cahiers, Bic, et moustiquaire imprégnées) et kits de cuisine.



Aider les victimes de mines terrestres à reprendre leur activité professionnelle antérieure ou à se préparer et trouver un emploi adéquat



- Les services régionaux et départementaux, relevant du Ministère de la Famille, de la Solidarité nationale, de l'Entreprenariat féminin et de la Micro finance, encadrent et appuient les associations de personnes handicapées.
- Le Service régional de l'action social a accompagné la mise sur pieds de comités RBC, composé d'acteurs locaux, pour une gestion globale des problèmes des personnes handicapées (santé, éducation...)



- A chaque recrutement à la fonction publique, un quota de 15% est réservé aux personnes handicapées.
- Les militaires victimes de mines, bénéficient d'une pension d'invalidité.
- Le personnel du CNAMS compte trois victimes de mines qui bénéficient d'assurance maladie couvrant leur famille et inscription à la Caisse de Sécurité Sociale et l'Institut de Prévoyance Retraite



- Dans un projet d'insertion économique (2004-2008), H I a octroyé un crédit rotatif qui a touché près de 700 personnes de la Casamance. La priorité été donnée aux femmes.
- Un partenariat entre H I et l'ASACASE a permis le financement d'une quarantaine de projets d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) au profit des personnes handicapées.
- En 2006, ASACASE a octroyé du micro crédit à 175 victimes de mines.

Boutique d'une victime de mine





- A travers l'approche « commerce solidaire » avec les personnes handicapées, Handicap International a, en 2005 et 2006, construit et équipé trois (03) unités de transformation de noix d'anacarde appartenant à des personnes handicapées, subventionné trois (03) handicapées, inséré quarante un (41) personnes en situation de handicap.

Onze (11) autres unités de transformation ont adhéré au commerce solidaire.

Vingt (20) autres personnes handicapées ont bénéficié d'une formation en techniques de transformation de noix de cajou et en gestion simplifiée.



- En 2007, des associations de personnes handicapées de la Casamance, dont les femmes de l'ASMV, ont bénéficié de financement du Ministère de la famille, dans le cadre d'un programme de Réhabilitation à base communautaire (RBC). Ces femmes développent une activité de teinture.
- En 2008-2009, dans le cadre d'un projet Partenariat Public Privé (PPP), élaboré et mis en œuvre par le ProCas, 07 unités de transformation de l'anacarde sont réalisés dont 04 appartiennent à des handicapés, avec 25 emplois au bénéfice des handicapés.



Instituer, appliquer et faire respecter des lois et politiques garantissant les droits des victimes de mines terrestres et des autres personnes handicapées.



- L'article 17 de la Constitution du Sénégal, précise :
« ...l'Etat et les collectivités publiques ont le devoir social de veiller à la santé physique et morale de la famille, et en particulier des personnes handicapées et des personnes âgées... ».
- La Commission Nationale, qui est l'autorité nationale pour l'action antimines, abrite une sous-commission sur l'assistance aux victimes.



- Une loi relative à l'interdiction des mines antipersonnel à été adoptée par l'Assemblée, le 14 juillet 05.
- Le Sénégal a signé et ratifié la Convention sur les droits des personnes handicapées
- Le projet de Loi d'orientation sociale à été présenté et discuté en Conseil des ministres du 22 janvier 09 ; le processus d'adoption par les deux chambres est en cours.
- La Stratégie Nationale d'action antimines à été validée, en mai 09.

RECAPITULATIF 2005-2009



- NB : -Le tableau ne regroupe pas toutes les données ;
- Certaines données de 2009 ne sont pas encore disponibles ;
 - Les informations portent sur les personnes handicapées en Casamance dont les victimes de mines ;
 - Les cantines scolaires ne sont pas intégrées dans les soutiens scolaires.

Activités	Bénéficiaires	Observations
Soutiens sanitaires	223	100% des victimes de mines sont touchées
Kinésithérapie pour amputés	506	100% des victimes de mines sont touchées
Appareillage	1332	166,29% des handicapées moteurs de Ziguinchor. Le renouvellement des appareils se fait de manière continue. 100% les victimes de mines ont été appareillées.
Formation en réhabilitation psychosociale (l'aide des pairs)	116	100% des bénéficiaires sont des victimes de mines.
Soutiens scolaires	3281	80,81% des élèves handicapés
Appuis alimentaires	24514	100% des handicapées en ont bénéficiés



Défis à relever



- Recensement des victimes de mines, en collaboration avec les partenaires: localiser les victimes et répertorier leurs besoins actuels.
- Mettre en place un système de surveillance des accidents
- Accès facile au renouvellement de leurs appareils pour les victimes de mines.
- L'accessibilité des CRAO en matières premières pour l'appareillage



- L'achèvement des travaux et l'équipement du Centre psychiatrique de Kénia ;
- Faciliter l'accès à l'emploi pour les Victimes et autres handicapés;
- Adoption de la loi d'orientation sociale.
- Elaboration d'un Plan d'action national sur l'assistance aux victimes.

Priorités 2010-2014



L'atelier de validation de la Stratégie Nationale d'Action Antimines a décidé de:

- la tenue d'un Conseil interministériel sur l'assistance aux victimes;
- la mise en place d'un fonds pour la prise en charge des victimes de mines (gratuité des soins, aide à la mobilité, bourses scolaires, appui à la réinsertion, ...).